



Menace de mort sans suite

Par **Kenzo7**, le **02/05/2020** à **10:56**

À cause du troubles de voisinage de voisins bruyant, je me suis fait menacer de mort 3 fois, car j'ai écrit en courrier recommandé aux personnes concernées. J'ai déposé 3 plaintes différentes concernant 3 personnes différentes. Aucune suite n'a été donnée, ces personnes jouissant d'une impunité totale continuent et essaient de m'intimider pour que je me taise.

Par **morobar**, le **03/05/2020** à **10:01**

Bonjour,
Le problème est le suivant:
* le plaignant voudrait que la mise en mouvement de l'action publique soit immédiate
* le procureur de la république met les plaintes à la poubelle en jouant à pile ou face sur l'absence de suites, pas même une petite raclée d'une partie à l'autre.
Il faut dire qu'il est submergé en ces années d'incivilités permanentes.
Seule solution; passer par l'avocat qui effectuera le cas échéant une citation directe à l'endroit des auteurs.

Par **Kenzo7**, le **03/05/2020** à **16:19**

Merci pour la réponse. Je peux saisir moi-même directement le juge?

Par **BrunoDeprais**, le **03/05/2020** à **22:57**

Bonsoir Kenzo
Non pas le juge mais le procureur, comme vous l'avez cité, et vous n'aurez jamais de réponse, nous sommes en France.
Au mieux vous passez par avocat, à condition qu'il ne vous plume pas pour le même résultat.

Par **Kenzo7**, le **04/05/2020** à **01:35**

Ben vive la France lol

Par **morobar**, le **04/05/2020** à **08:03**

[quote]
Je peux saisir moi même directement le juge?
[/quote]
Pas le juge, mais le tribunal.
Sans passer par le procureur.